



PRÉFET DE LA MOSELLE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Metz, le 1 décembre 2022

ÉLECTIONS

Élections départementales sur le canton de Sarralbe les 15 et 22 janvier 2023

Le tribunal administratif de Strasbourg a annulé en avril 2022 les opérations électorales qui se sont déroulées les 20 et 27 juin 2021 pour l'élection des conseillers départementaux du canton de Sarralbe. Cette décision a été confirmée par le Conseil d'État le 21 octobre 2022.

En conséquence, une élection départementale partielle est organisée les dimanches 15 et 22 janvier 2023.

Toutes les informations concernant ce scrutin seront communiquées aux électeurs dans les meilleurs délais.

- Nous vous remercions de bien vouloir diffuser ces informations -

Contacts presse

Amélia Guyot : 06 18 36 20 07

Loïcia Lepage : 06 85 23 33 90

Mél : pref-communication@moselle.gouv.fr

9, place de la préfecture – 57 034 Metz

Cabinet du préfet de la Moselle
Service départemental de la
communication interministérielle